
Droit international

la Commission venait de créer un organisme subsidiaire appelé les «Conseillers supérieurs auprès des gouvernements de la CEE sur les problèmes de l'environnement». Par le truchement de la CEE, les pays industrialisés à régimes politiques différents peuvent échanger renseignements et expériences dans le domaine écologique.

Des experts et des représentants officiels du Canada ont continué de participer activement à l'activité écologique de l'OCDE et du Comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN. A cet égard, il convient de souligner l'importance de la réunion des ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE, en novembre 1974, réunion où le Canada était officiellement représenté par Mme Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement. Les participants ont reconnu qu'il fallait donner suite à une série de propositions concernant la gestion des affaires écologiques au sein des pays membres, et entre ces mêmes pays.

Dans le cadre de l'intensification de ses rapports avec l'Europe, le gouvernement canadien a entamé des discussions avec la CEE touchant les possibilités de collaboration et d'échanges d'informations dans les domaines écologique et scientifique. On s'attend que ces pourparlers débouchent sur un accord officiel établissant un mécanisme permanent de collaboration en ce sens.

Dans le domaine du droit international, le Ministère, par l'intermédiaire de son Bureau des affaires juridiques, exerce deux fonctions principales qui se complètent l'une l'autre. En ce qui touche le droit international actuel, le Bureau des affaires juridiques assure des services consultatifs auprès du gouvernement et du public sur des questions de droit international, notamment au sujet des traités auxquels participe ou s'intéresse le Canada.

Au chapitre de l'importance croissante des relations entre États, on retrouve la tenue de nombreuses réunions en vue de codifier les lois existantes ou d'en formuler de nouvelles dans les domaines qui n'y sont pas encore assujettis. Sous ce rapport, le Bureau des affaires juridiques joue un rôle opérationnel pour le compte du gouvernement en ce qui concerne l'élaboration et le maintien du droit international. Les questions suivantes sont parmi celles qui ont retenu l'attention du Bureau des affaires juridiques en 1974.

Droit de la mer

Dans le domaine du droit international, le fait saillant de 1974 a été la tenue de la première session plénière de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, du 20 juin au 29 août, à Caracas. Cent trente-sept États, représentés par plus de 2,500 délégués et conseillers techniques, ont entamé de longues et laborieuses négociations visant à la mise au point d'un traité complet et viable sur le droit de la mer. La délégation canadienne, l'une des plus importantes, était dirigée par M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a assisté à la dernière partie de la session en compagnie de M. H.D. Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, et de M. Roméo Leblanc, ministre d'État (Pêcheries). Les hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques ont joué à cette occasion un rôle clef par leur participation à la conférence même et aux longs travaux préparatoires requis à cet égard.

L'avenir des océans— au cours des dernières décennies, les innombrables progrès de la technologie et les multiples changements survenus dans la configuration du monde ont transformé l'ordre public sur les océans.